

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAULT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 47/2026 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Madame le Maire indique que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers. Il a été rédigé par les services municipaux sur une trame communiquée il y a plusieurs années par la D.D.T. du Tarn.

Après s'être fait présenter le rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune du Bez. Ce dernier sera remis au représentant de l'État en même temps que la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 23 SEP. 2026
et transmission au représentant de l'État le 23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 48/2026

Approbation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Madame le Maire rappelle le travail mené depuis 2023 concernant la mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Ce travail étant à présent terminé, il convient d'approuver les éléments présentés dans la phase 5 du schéma directeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et son programme pluriannuel d'investissements présentés dans la phase 5 du schéma directeur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 49/2026 Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,
Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,
Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,
Considérant que la commune de Le Bez est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,
Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,
Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,
Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,
Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,
Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1 : La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 : Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération. Il autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVALT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 50/2026

État d'assiette 2027 – Coupes de bois

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame Marjorie ANDRE de l'Office National des Forêts (ONF), concernant les coupes à asseoir en 2027 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 16 septembre 2026 pour l'exercice 2027, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit ;
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2027 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après ;
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leurs modes de commercialisations ;
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après ;

ÉTAT D'ASSIETTE :
INSCRIPTION

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³ total)	Surface (ha)	Régulée / Non Régulée	Année prévue aménagement	Nouvelle proposition ²	Destination ³		Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition de l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivrance (m ³)	Vente (m ³)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	À la mesure
15	EMC	224	2.80	ECTR	-	2027		224	X	X	X		X	X
13	EMC	392	8.70	EENP	-	2027		392	X	X	X		X	X
14	EMC	240	4.00	EENP	-	2027		240	X	X	X		X	X
12	AS	150	1.00	ECTR	-	2027		150	X	X	X			X

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité. Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune du Bez accepte que ses bois

soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites « ventes groupées »), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Dans ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « Vente et exploitation groupée » sera rédigée.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente. Madame le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 51/2026

Reprise d'une concession de columbarium au cimetière de Guyor-Haut

Madame le Maire donne lecture de la demande adressée à la commune le 8 septembre 2026 par Monsieur Jean-Jacques BERNÈDE. Monsieur Jean-Jacques BERNÈDE avait acquis dans le cimetière de Guyor-Haut le 2 août 2022 une concession de niche dans le columbarium, portant le numéro G1, pour la somme de trois cents euros. Monsieur Jean-Jacques BERNÈDE souhaiterait aujourd'hui abandonner cette concession et la faire reprendre par la commune, cette concession étant libre de toute inhumation depuis le 29 juin 2026. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la reprise par la commune de la concession de niche dans le columbarium, portant le numéro G1 dans le cimetière de Guyor-Haut et décide de rembourser la somme correspondante à sa non-utilisation, soit deux cent vingt euros, à Monsieur Jean-Jacques BERNÈDE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 23 SEP. 2026
et transmission au représentant de l'État le 23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 52/2026

Vente de parcelles communales rue du Puech à Guyor-Haut

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la demande d'acquisition de parcelles communales par Madame Sophie SCHNEGG. Les parcelles concernées sont cadastrées section B n°1 681 (1 223 m²) et n°1 670 (236 m²) au lieu-dit « Puech de Guior Haut » (rue du Puech à Guyor-Haut) pour une surface totale de 1 459 m². Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de vendre à Madame Sophie SCHNEGG les parcelles cadastrées section B n°1 681 (1 223 m²) et n°1 670 (236 m²) au lieu-dit « Puech de Guior Haut » (rue du Puech à Guyor-Haut) pour une surface totale de 1 459 m² pour un montant total de 32 000,00 € (trente-deux mille euros), autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette affaire et précise que les frais d'acquisition seront supportés par l'acquéreur du bien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 53/2026

**Création d'une servitude de passage d'une canalisation d'assainissement
au hameau de la Clédelle**

Madame le Maire donne lecture de la demande adressée à la commune le 28 août 2026 par Madame Sarah COLOMAR et Monsieur Xavier AMAR concernant une demande de régularisation d'une canalisation d'assainissement privée sous le domaine public au hameau de la Clédelle. En effet, cette canalisation d'assainissement privée sous le domaine public doit être régularisée en vue de la vente du bien immobilier qui la concerne. Madame le Maire propose de créer officiellement cette servitude de passage de canalisation d'assainissement privée et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de régulariser le passage d'une canalisation d'assainissement privée sous le domaine public au hameau de la Clédelle, en créant une servitude dont le tracé est précisé dans le plan joint en annexe, autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette affaire et précise que les frais de cette création de servitude seront supportés par l'acquéreur du bien relié à cette canalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 54/2026

Réfection du toit de l'Eglise de Guyor-Haut - Demande de subventions

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal de l'état d'usure du toit de l'Eglise de Guyor-Haut qui nécessite une réfection. Elle présente un devis pour ces travaux dont le montant s'élève à 90 012,20 € HT. Madame le Maire rajoute que ces travaux pourraient faire l'objet d'attribution de subventions de la part de de l'État, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Département du Tarn et de la Région au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI). Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Plan de financement

Montant du projet	90 012,20 € HT
DETR (30 %)	27 003,66 €
Département du Tarn (20 %)	18 002,44 €
Région Occitanie FRI (15 %)	13 501,83 €
Autofinancement communal (35 %)	31 504,27 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le plan de financement présenté par Madame le Maire, s'engage à l'inscrire dans le budget primitif 2026 de la commune, sollicite de l'État, du Département et de la Région les aides les plus élevées et donne mandat à Madame le Maire pour faire aboutir ce projet et la demande d'aides financières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 55/2026

Restructuration du groupe scolaire - Demande de subventions

Madame le Maire, rappelle au conseil la délibération n°4/2024 du 13 février 2024 présentant le plan de financement pour la demande de subventions des travaux de restructuration du groupe scolaire. Il convient de revoir ce plan afin de pouvoir solliciter une subvention supplémentaire auprès de la Région Occitanie. Madame le Maire propose de modifier le plan de financement avec les montants réels déjà accordés et d'ajouter la Tranche 2 du Fond Régional d'Intervention comme suit :

Plan de financement

Montant du projet	1 865 424,35 € HT
DETR T1 (12,52 %)	233 499,00 €
DETR T2 (26,81 %)	500 068,00 €
Département du Tarn T1(8,00 %)	149 162,00 €
Département du Tarn T2 (9,09 %)	169 539,00 €
Région Occitanie FRI T1 (1,13 %)	21 000,00 €
Région Occitanie FRI T2 (1,13 %)	21 000,00 €
Autofinancement communal (41,32 %)	782 156,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la modification du plan de financement présenté par Madame le Maire, s'engage à l'inscrire dans le budget primitif 2026 de la commune, sollicite de l'État, du Département et de la Région les aides les plus élevées et donne mandat à Madame le Maire pour faire aboutir ce projet et la demande d'aides financières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

=====

* Date de convocation	*
* 16 09 2026	*
* Membres	*
* en exercice :	15 *
* présents :	13 *

=====

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 56/2026

Subvention accordée au Club des Aînés des Trois Clochers

Madame Nadine MOUGEL ayant quitté la salle, Madame le Maire, invite l'assemblée à se prononcer sur l'aide financière à apporter au Club des Aînés des Trois Clochers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'exercice 2026 la subvention suivante sous réserve que les comptes de 2025 aient été communiqués à la commune :

Club des Aînés des Trois Clochers (250 € pour le fonctionnement, 200 € pour l'entretien des chemins, 50 € pour l'atelier de Noël)
500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 57/2026

Vote des subventions aux associations (hors comités des fêtes)

Madame le Maire, invite l'assemblée à se prononcer sur l'aide financière à apporter à divers organismes ou associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'exercice 2026 les subventions suivantes sous réserve que les comptes de 2025 aient été communiqués à la commune :

M.J.C. (fête des paniers)	200,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brassac	800,00 €
Association anciens combattants et prisonniers de guerre	60,00 €
Association de Pétanque de la Gare	400,00 €
Association des Aides à domicile en milieu rural	800,00 €
Football Club de Brassac (300 € pour l'école, 300 € pour le club)	600,00 €
Société de Chasse de Guyor	250,00 €
Société de Chasse Diane Brassac-Le Bez	200,00 €
Écurie du Val d'Agout	300,00 €
Camin « Castres-Montagne »	150,00 €
Les Restos du Cœur	300,00 €
ONACVG	60,00 €
Les Ailes de Léo	50,00 €
Chœur d'Autan	75,00 €
Paroles de femmes 81	100,00 €
GDA Anglès Brassac	50,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 13 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 58/2026

Subvention accordée à Sidobre Montagne XV

Monsieur Cédric KOSLOWSKI ayant quitté la salle, Madame le Maire, invite l'assemblée à se prononcer sur l'aide financière à apporter à Sidobre Montagne XV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'exercice 2026 la subvention suivante sous réserve que les comptes de 2025 aient été communiqués à la commune :

Sidobre Montagne XV (rugby) (300 € pour l'école, 300 € pour le club)

600,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 23 SEP. 2026
et transmission au représentant de l'État le 23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 10 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAULT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 59/2026

Subvention accordée à l'association des Amis de l'École du Bez

Monsieur Sylvain LIAGRE, Madame Estelle NÈGRE, Monsieur Michael MARTY et Madame Edith MARTY ayant quittés la salle, Madame le Maire, invite l'assemblée à se prononcer sur l'aide financière à apporter à l'association des Amis de l'École du Bez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'exercice 2026 la subvention suivante sous réserve que les comptes de 2025 aient été communiqués à la commune :

Association des Amis de l'École du Bez

5 544,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 13 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 60/2026

Subvention accordée à l'association Brassac Sport Défense

Madame Angélique KEDADRA ayant quittée la salle, Madame le Maire, invite l'assemblée à se prononcer sur l'aide financière à apporter à l'association Brassac Sport Défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'exercice 2026 la subvention suivante sous réserve que les comptes de 2025 aient été communiqués à la commune :

Brassac Sport Défense

150,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 11 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAULT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 61/2026

Vote des subventions aux comités des fêtes

Madame Carole VIGUIER, Monsieur Cédric KOSLOWSKI et Madame Nadine MOUGEL ayant quittés la salle, Madame le Maire, invite l'assemblée à se prononcer sur l'aide financière à apporter aux comités des fêtes du Bez, de Guyor et de Saint-Agnan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'exercice 2026 les subventions suivantes sous réserve que les comptes de 2025 aient été communiqués à la commune :

Comité d'Animation du Bez	800,00 €
Comité des Fêtes de Guyor	800,00 €
Comité des Fêtes de Saint-Agnan	800,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le **23 SEP. 2026**
et transmission au représentant de l'État le **23 SEP. 2026**

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 62/2026 Budget « Eau & Assainissement » de la commune – Décision modificative n°3

Madame le Maire indique que, lors du vote du budget primitif « Eau & Assainissement » la commune, le 20 avril 2026, le conseil municipal n'a pas voté les centimes concernant la reprise des résultats portés au compte financier unique. Afin de régulariser cette situation, Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Décision modificative n°3 – Budget « Eau & Assainissement » de la commune

Crédit 001 :	+ 0,86 €
Crédit 2315 :	+ 0,86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3, relative au budget « Eau et Assainissement » de la commune, proposée par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 23 SEP. 2026
et transmission au représentant de l'État le 23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUULT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 63/2026

Budget principal de la commune – Décision modificative n°1

Madame le Maire indique que, lors du vote du budget primitif de la commune, le 20 avril 2026, le conseil municipal il n'a pas été prévu des crédits afin de régulariser des opérations d'investissements au chapitre 041. Afin de régulariser cette situation, Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune

Crédit 231-041 :	+ 22 000,00 €
Crédit 203-041 :	+ 22 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1, relative au budget principal de la commune, proposée par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUULT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 64/2026

Budget principal de la commune – Décision modificative n°2

Madame le Maire indique que, lors du vote du budget primitif de la commune, le 20 avril 2026, le conseil municipal n'a pas voté les centimes concernant la reprise des résultats portés au compte financier unique. Afin de régulariser cette situation, Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Décision modificative n°2 – Budget principal de la commune

Crédit 001 :	+ 0,12 €
Crédit 10226 :	+ 0,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2, relative au budget principal de la commune, proposée par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

23 SEP. 2026
23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BEZ

* Date de convocation *
* 16 09 2026 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 14 *

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Cédric KOSLOWSKI, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, M. Patrice ROUSSALY, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, M. Christophe BÉNAZECH, Madame Nathalie LAVAUULT, M. Sylvain LIAGRE, Mme Angélique KEDADRA née ASSÉMAT, Mme Estelle NÈGRE née CHAUVIN, M. Michael MARTY et Mme Edith MARTY née STELLA.

Absent : Monsieur Christophe REMY.

A été élue secrétaire : Madame Carole VIGUIER.

N° 65/2026

Budget principal de la commune – Décision modificative n°3

Madame le Maire indique que, lors du vote du budget primitif de la commune, le 20 avril 2026, le conseil municipal n'a pas voté les centimes concernant la reprise des résultats portés au compte financier unique. Afin de régulariser cette situation, Madame le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Décision modificative n°3 – Budget principal de la commune

Crédit 002 :	+ 0,70 €
Crédit 60621 :	+ 0,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3, relative au budget principal de la commune, proposée par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 23 SEP. 2026
et transmission au représentant de l'État le 23 SEP. 2026

Carole VIGUIER, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire